



*Lettre au Président, au Gouvernement, et aux Parlementaires*

### **Projet de loi de finances 2008**

#### **Il faut augmenter les budgets du logement et de l'hébergement Pour mettre en œuvre la loi sur le droit au logement opposable**

*« Nous citoyens, citoyennes, refusons la situation inhumaine que vivent certains d'entre nous, sans domicile fixe. Nous voulons que soit mis fin à ce scandale, à la honte que cela représente pour un pays comme le notre ».*

Ainsi débute la Charte du Canal Saint Martin, proposée le 25 décembre 2006 par les Enfants de Don Quichotte, signée par les principales associations de lutte contre l'exclusion, des milliers de citoyens, et des personnalités politiques de tout bord. Elle reste de toute actualité. Des améliorations ont certes vu le jour depuis, notamment en ce qui concerne le dispositif d'hébergement. Cependant la situation s'avère toujours dramatique pour tous ceux qui ne peuvent y accéder, faute de place.

Le soutien aux personnes sans domicile doit être considéré dans son ensemble: tout ce qui favorise le lien social, les solidarités familiales et de proximité est vital. Le soutien ne passe pas seulement par l'accès à un toit, mais à chacun des droits fondamentaux. Mais la réalité, c'est que l'accès à un logement ou un lieu de vie adapté est particulièrement essentiel.

Grâce à la loi DALO (Droit Au Logement Opposable) du 5 mars 2007, qui entrera en vigueur dès janvier 2008, un signe très fort a été donné. Désormais l'Etat reconnaît son obligation de résultat : il est garant de l'accès au logement de ceux qui ne peuvent y accéder ou s'y maintenir par leurs propres moyens. Il est aussi tenu de permettre l'accès à un hébergement à ceux qui en ont le besoin et en font la demande.

Cette loi était nécessaire, et très attendue. Mais elle requiert pour son application des moyens ambitieux, à la hauteur des besoins. Or il s'avère que le projet de loi de finances pour 2008 ne permettrait pas à l'Etat de remplir ses obligations légales.

Le Comité de suivi de la Loi sur le Droit Au Logement Opposable, dans un rapport remis au Président de la République le 15/10/07, fait 37 propositions précises pour la mettre en œuvre. Nous demandons que le coût de ces propositions soit immédiatement évalué par des experts, et intégré dans le budget 2008.

De notre point de vue, au-delà des crédits déjà prévus, un budget supplémentaire d'au moins 1 milliard d'Euros, répartis sur le logement et l'hébergement, sera nécessaire en 2008.

Dès à présent, nous attirons particulièrement votre attention sur deux programmes du budget, que nous vous demandons de revoir à la hausse de façon ambitieuse et déterminée :

- le programme 177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ».
- le programme 135 « développement et amélioration de l'offre de logement »

A l'occasion du premier vote du budget de l'Etat depuis l'instauration du DALO, nous en appelons solennellement au Président de la République, au Gouvernement et aux parlementaires, pour qu'ils donnent à l'Etat les moyens nécessaires de mettre en œuvre le droit au logement.

C'est à cette condition que nos représentants pourront donner du sens à la loi d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion de 1998, dont l'article 1er affirme « *La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation* ». Il n'y a pas de fatalité à l'exclusion. C'est maintenant l'heure des choix.

Après le vote du DALO, 2008 peut être une année historique pour sa mise en œuvre. N'attendons pas l'hiver pour être sensibilisé et réagir. Il est temps de se mobiliser collectivement pour la dignité des plus démunis d'entre nous, pour la cohésion sociale et ainsi pour la sauvegarde de ce qui constitue le socle de notre République.

Nous vous prions de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments républicains les plus sincères, et restons à votre entière disposition pour vous rencontrer et discuter autant qu'il le faudra de ces questions que nous tenons pour fondamentales.

*« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère  
les droits de l'homme sont violés  
s'unir pour les faire respecter est un devoir sacré »*

P. Joseph Wresinski

Les Enfants de Don Quichotte,  
[information@lesenfantsdedonquichotte.com](mailto:information@lesenfantsdedonquichotte.com)

Paris, le 22 octobre 2007

La mobilisation l'hiver dernier des personnes sans domicile, des citoyens et des associations, ne doit pas être trop vite oubliée. La situation reste extrêmement préoccupante.

Cela est en partie dû au non respect des engagements du PARSA (Plan d'Action Renforcé en faveur des Sans Abri), annoncé le 8 janvier. Il prévoyait la création ou transformation de 27 100 places d'hébergement ou de logement en 2007 pour les sans abri. Seules 14 000 devaient être réalisées d'ici la fin de l'année. Les mesures concernant l'accès au logement sont les moins bien engagées. Nous avons pourtant beaucoup insisté sur cette nécessaire mobilité entre l'hébergement et le logement. Mais le problème est plus vaste : Concernant l'hébergement, il faut agir dans deux directions :

#### -Une amélioration quantitative

Le dispositif est historiquement insuffisant. Cette pénurie est aggravée par le retard dans la mobilisation de logements pour les personnes sortant de CHRS et de structures d'insertion. Les structures correctement aménagées sont pleines en permanence, toute l'année. Les rares places qui se libèrent ne suffisent pas à accueillir tous ceux qui restent à la rue. Le PARSA affirmait « *l'objectif que toute personne bénéficie d'un hébergement adapté* ». Nous en sommes très loin dans la réalité. Pourtant, le secrétaire général de l'Elysée, Monsieur GUEANT nous écrivait le 19 septembre : « *les objectifs du PARSA seront tenus* ».

A l'approche de l'hiver, les associations sont préoccupées par le manque de places d'accueil disponibles, qui va pénaliser les plus exclus.

Il faut rappeler que les commissions prévues par la loi DALO vont entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier 2008. A partir de cette date, les personnes sans abri pourront saisir les commissions de médiation pour demander un logement ou un hébergement, selon leur situation. Les préfets vont donc se trouver dans l'obligation d'héberger des personnes légalement dans leur droit de l'exiger. Il serait grave de ne pas leur donner les moyens d'exercer leur mission, car dès le 1<sup>er</sup> décembre 2008, l'Etat pourrait alors se retrouver condamné dans les procédures de recours contentieux.

La logique voudrait que les préfets puissent anticiper les besoins d'hébergement et créer l'offre, autant que de besoin, plutôt que de devoir le faire sous la contrainte d'une condamnation.

#### -Une amélioration qualitative

La transformation de places d'hébergement d'urgence en places de stabilisation et de CHRS va dans le bon sens. Mais les conditions de transformation ne sont pas toujours satisfaisantes. L'accompagnement social est insuffisant. Il faut absolument rompre avec le fonctionnement actuel qui fait que les personnes les plus fragiles sont souvent celles qui sont le moins bien accompagnées : il y a moins de moyens d'accompagnement en centre d'urgence qu'en stabilisation et moins encore qu'en CHRS. Il faut renforcer l'accompagnement, en assurant une plus grande présence de travailleurs sociaux, et si nécessaire de personnel soignant, dans les centres d'urgence et de stabilisation. Sans ces moyens, les centres n'arrivent pas à accueillir ou à accompagner dans la durée les personnes les plus fragiles.

De plus, les locaux sont encore trop souvent inadaptés. Plus les personnes sont en difficulté, moins bonnes sont les conditions d'hébergement qu'on leur propose. Un plan d'amélioration réelle des conditions d'accueil doit être mené.

-Fermeture des locaux inadaptés, et ouverture de lieux dignes d'hébergement, en chambre individuelle ou double.

-Généralisation de l'ouverture 24H/24. A ce jour, seulement la moitié des places d'hébergement d'urgence sont ouvertes 24H/24.

### Commentaire sur le projet LFI 2008

Programme 177 : « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »

#### Action « Actions en faveur des plus vulnérables »

	AE LFI 2007	AE Projet 2008	CP LFI 2007	CP Projet 2008
Programme 177	1 048 260 577	1 042 000 000	1 045 480 577	992 987 942
Dont				
Action en faveur des plus vulnérables	788 825 175	905 021 298	788 825 175	855 789 240

*En Euros. AE : Autorisation d'engagement CP : Crédits de Paiement*

Les CP de cette action peuvent paraître en hausse de 67 ME, soit 8.5% par rapport à 2007.

Cette présentation est trompeuse, car elle omet de prendre en compte les financements complémentaires qui ont été apportés au cours de l'année 2007, pour mettre en application le PARSA. Et encore, les transformations de certains hébergements se sont faites progressivement en 2007, il faut maintenant financer en année pleine !

Aux 788 ME de la LFI 2007, il faut donc ajouter les engagements du PARSA du 08/01/07, soit 94 ME, hors solde exceptionnel des dettes liées à des exercices antérieurs.

Au total, les dépenses engagées par l'Etat, en 2007, pour cette action qui regroupe les services aux personnes sans domicile fixe, seront au minimum de 882 ME.

Le budget proposé en 2008 pour cette action, est de 855 ME, soit, au regard des sommes engagées en 2007, un recul de 3% !

Le PARSA prétend : « *changer radicalement l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence* ». Ce serait s'illusionner que de croire que le budget prévu permettrait ce changement radical sans moyens radicaux.

-Pour les CHU et centres de stabilisation :

Pour les raisons évoquées plus haut, il conviendrait de renforcer le travail d'accompagnement social, améliorer les locaux, et de généraliser l'ouverture 24H/24. Concrètement, cela veut dire qu'il faut se donner la latitude pour financer toutes les places d'hébergement sur la base d'une même référence, proche du coût CHRS (15 450 E/place/an).

La loi DALO du 5 mars 2007, approuvée à l'unanimité des votants, prévoyait 195 ME.

Le projet de budget est de 149 ME en CP. Pourquoi ce recul en 6 mois ? Pourrait on croire que la crise de l'accueil des personnes sans domicile fixe est derrière nous ?

Nous sommes d'autant plus étonnés que nous avons interrogé Monsieur SARKOZY : Nous lui avons proposé « *d'améliorer et renforcer les dispositifs d'hébergement d'urgence* » et écrit : « *Nous pensons que ce plan (PARSA) doit être réalisé, et qu'il devra être renforcé par la création de places supplémentaires, avec comme objectif que chaque personne sans domicile fixe puisse avoir une proposition d'hébergement, décent, et l'accompagnement social nécessaire, le temps d'accéder à un logement. Cela impliquera des engagements financiers supplémentaires.* » Nous lui avons demandé si OUI ou NON il était d'accord, et il avait répondu : « *OUI ; encore une fois, j'ai été le premier à proposer, lors de la convention logement de l'UMP en septembre 2006, le droit à l'hébergement d'urgence opposable* ».

Nous rappelons qu'un effort important doit être fait pour faciliter l'accès au logement, créer des logements adaptés. Mais on sait, par exemple, que l'augmentation du nombre de logements sociaux financés ne se traduira en logements disponibles que dans plusieurs années.

En attendant l'hébergement est un ultime recours.

Pour que le droit à l'hébergement soit non seulement opposable, mais surtout effectif, il faut que les préfets aient les moyens de mobiliser autant de capacités que nécessaire. La logique voudrait donc que ces crédits soient déplafonnés, ou anticipés de façon très large, afin que ce ne soit pas un manque de ressources qui entraîne un refus de prise en charge en hébergement d'urgence.

-Pour les CHRS :

Le PARSA prévoit la création de 4500 places en CHRS. La DGAS annonce que cet objectif sera atteint fin 2007 (Il y en aura 3 900 par transformation de places d'urgence, et 600 par créations). Le projet LFI table sur le financement de 3113 places d'urgence transformées. C'est une erreur : il faut ajouter le financement de la transformation de 787 places (Coût : 12.16 ME). De plus il faut ajouter les 400 places de stabilisation qui sont passées sous statut CHRS (Coût : 5.6 ME)

-Pour les Maisons Relais

On constate le rééchelonnement sur plusieurs années de l'objectif de création de 9 000 nouvelles places, et donc des dépenses moindres que prévues.

Il y a une difficulté liée au mauvais financement des maisons relais créées avant 2007. Il conviendrait de généraliser le financement à la place de 16 Euros/jour/personne (Coût : 4.63 ME /an).

Enfin, il faut étudier, au moins au cas par cas en fonction du projet social de l'établissement, la possibilité que l'Etat finance davantage que les 16 Euros.

Ces moyens permettraient de renforcer les équipes sociales présentes dans ces résidences, ce qui est nécessaire. Sans cela, beaucoup de structures s'estiment incapables d'accueillir le public fragile auquel elles sont destinées.

Les moyens engagés en 2007 ont été largement insuffisants, pour régler le problème quantitatif et qualitatif. La possibilité d'une baisse de budget, telle qu'elle est prévue dans le PLF est inacceptable.

**Nous demandons une forte augmentation du budget prévu pour le programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables », en particulier pour l'action 2 « Actions en faveur des plus vulnérables »**

Mission : « Ville et logement »  
Programme 135 « Développement et amélioration de l'offre de logement »

Faut il encore rappeler que l'accès au logement est une difficulté majeure, non seulement pour les sans abri, mais pour l'ensemble des français ? C'est la première préoccupation des franciliens, avant l'emploi et la sécurité. Vont-ils enfin être écoutés?

La flambée des prix de l'immobilier, à l'achat comme à la location, voilà ce qui a pesé le plus fortement sur le pouvoir d'achat, voilà un vrai frein à la croissance.

Et pourtant, rien ne permet de dire que la crise est derrière nous.

Il y a urgence à attaquer le problème du logement, dans la mesure de toute son ampleur.

Il convient de rappeler certains points qui ne sont pas directement budgétaires :

-Une action est nécessaire pour développer chacun des maillons de la chaîne du logement, y compris le parc privé. Cela permettra une meilleure mobilité, notamment dans le parc social, qui est un point majeur. Or pour l'instant, la construction de logements a progressé, mais est encore loin de l'objectif annoncé par le gouvernement de 500 000 nouveaux logements : 435 000 ont été mis en chantier sur les 12 derniers mois.

-Dans cette zone si tendue de l'île de France, la situation est désastreuse depuis des années : Alors que les besoins sont estimés par tous les spécialistes à 60 000 nouveaux logements par an, seuls 35 000 ont été mis en chantier sur les 12 derniers mois; ce qui représente une baisse de 7% par rapport à l'année précédente! Le déficit de logements se creuse donc, nourrissant l'inflation des prix. L'éclatement des responsabilités, les conflits politiques, le manque de volonté politique sont une honte: la puissance publique est incapable de remédier à un problème majeur, qui s'accroît.

-Il est donc impératif de s'attaquer aux blocages juridiques et techniques à la construction de logements : rendre les terrains constructibles, favoriser la densité, permettre à l'Etat de préempter et de délivrer les permis de construire dans les communes qui ne créent pas suffisamment de logements sociaux... Tout cela est urgent et ne nécessite pas forcément de nouveaux moyens financiers, mais ne pas le faire coûte cher ! Les collectivités locales doivent être les premières mobilisées, mais lorsqu'elles sont défaillantes, l'Etat doit faire usage de son autorité.

-Enfin, la question des priorités dans les attributions de logements sociaux doit être affrontée. Il est mauvais sur un plan humain, et absurde sur un plan économique que des personnes restent hébergées dans des foyers ou à l'hôtel faute de logement ! Cela contribue à la pénurie de places d'hébergement. Selon la FNARS, 1/3 des personnes en CHRS, soit 12 000 personnes sont aujourd'hui dans cette situation, sans compter celles qui attendent dans d'autres structures dont elles n'ont plus besoin (résidences sociales, appartements thérapeutiques...).

Nous avons toujours dit que dans le cadre du DALO, l'ensemble des réservataires (Etat, mais aussi collectivités locales, collecteurs 1%, organismes sur leur parc propre...) et le parc privé devraient contribuer à reloger les ménages désignés prioritaires par les commissions de médiation. Dans un contexte de crise, il faut assumer des priorités claires, avec une mobilisation de tous les acteurs, sans quoi on entretient cette situation qui laisse tant de personnes à la rue.

Cela étant, il est essentiel de doter de moyens budgétaires ambitieux la politique du logement.

Ces moyens sont nécessaires pour agir dans deux directions :

#### -Développer le parc social public

La construction de logements sociaux est bien évidemment primordiale, pour les plus démunis. Seul le parc social peut garantir un niveau de loyer modéré et un bail dans la durée. Aucun conventionnement privé ne peut remplacer cela.

Disposer d'un parc social solide, c'est aussi permettre la maîtrise des loyers, et en conséquence des allocations logement.

Au sein du parc social, il est capital de produire suffisamment de logements à faible loyer, type PLAI. A ce sujet, la Cour des Comptes, dans son rapport sur la situation des sans abri était claire (Cf communiqué du 8 mars 2007) : « La cour souligne les difficultés d'accès au logement social pour les populations les plus fragiles, du fait notamment de l'insuffisance du nombre de logements qui leur sont destinés (financés à l'aide des PLAI), ce qui pénalise d'abord les anciens sans domicile ; l'opposabilité du droit au logement pourrait trouver là un terrain prioritaire d'application »

La loi DALO a fixé pour 2007 un objectif de 20 000 logements très sociaux PLAI. Pourtant 12 760 seulement seront réalisés selon les prévisions actuelles du ministère. Cette même année, l'objectif de PLS serait dépassé...on ne peut pas tout mettre sur le dos du manque de foncier : il existe ! Qu'en fait-on !

Enfin la création de Maisons Relais a besoin d'une aide particulière. C'est le programme du PARSA qui a pris le plus de retard. C'est pourtant une forme d'habitat particulièrement adaptée pour les personnes aspirant à avoir un vrai logement, mais n'étant pas complètement autonomes ou confrontées à l'isolement : la présence d'une équipe sociale dans la résidence contribue à créer un climat favorable à l'insertion. Un obstacle majeur au développement de ces structures est la difficulté à mobiliser des locaux adaptés à un coût modéré. Une aide supplémentaire à l'investissement est dans certains cas nécessaire.

#### -Développer le parc social privé

En complément du parc social, la mobilisation du parc privé pour le logement des personnes à faibles ressources est indispensable. LA GRL Universelle doit être opérationnelle pour y aider.

Le Président de la République, dans son discours du 17 octobre 2007, déclarait « *Chaque année près de 2 millions de logements sont proposés à la location dans le parc privé. Soit 4 fois plus que dans le parc social. Je veux donc que désormais on additionne les contributions des uns et des autres, au lieu de les soustraire* ».

Le comité de suivi de la loi DALO fait plusieurs propositions :

-Pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne.

-Pour mobiliser des logements privés à travers un conventionnement ouvrant droit à réservation pour le préfet (augmentation locale des aides et des garanties aux propriétaires, avec contreparties sociales)

-Pour renforcer les associations qui louent des logements dans le parc privé pour les mettre à disposition de personnes sans logement. Cette politique est mise en œuvre avec un grand succès en Angleterre.

La mobilisation très forte de logements dans le parc privé permettrait de diminuer le recours aux hôtels ou aux foyers lorsque ce n'est pas nécessaire.

La situation exige un examen immédiat, dès le budget 2008, de ces propositions.

Commentaire sur le projet LFI 2008  
Programme 135 : « Développement et amélioration de l'offre de logement »

	AE LFI 2007	AE Projet 2008	CP LFI 2007	CP Projet 2008
Programme 135	1 203 488 142	1 552 420 000	1 030 188 142	1 158 170 000
Dont :				
Construction locative et amélioration du parc	1 004 987 108	1 343 860 000	827 764 949	951 860 000
Dont:				
Parc locatif social		798 000 000		530 000 000

*En Euros. AE : Autorisation d'engagement CP : Crédits de Paiement*

Nous constatons que les autorisations d'engagement liées à la construction de logements sociaux augmentent. C'est une bonne et nécessaire orientation.

Cela ne veut pas dire pour autant que c'est suffisant.

La Fondation Abbé Pierre demande depuis longtemps la création de 120 000 logements sociaux (PLUS-PLAI) par an, la loi DALO en prévoit 100 000.

De plus, les subventions par logement évoluent moins vite que les coûts de construction.

Enfin, les crédits de paiement sont de 530 ME, au lieu des 703 ME inscrits dans la loi PCS (en valeur 2004 !). Cela est en rupture avec l'engagement de Nicolas SARKOZY qui avait pourtant affirmé il y a moins de 6 mois «*Je respecterais les engagements de la loi de PCS* » (Lettre disponible). La réalité est autre : les objectifs 2007 sont déjà remis en cause. Le manque de moyens ne doit pas conduire à un échec de plus en 2008.

Les crédits consacrés aux subventions d'investissement pour la création et la rénovation de centres d'hébergement sont de 15ME, très loin de ce qui est nécessaire. Il faut absolument mener un plan ambitieux d'amélioration des locaux d'hébergement. On doit constater que de nombreuses personnes sans domicile fixe préfèrent encore dormir à la rue plutôt que dans certains centres d'hébergement, dont les locaux sont indignes, la promiscuité insupportable. C'est dire l'état de certains centres.

De plus, les règles de financement de l'investissement pour créer des places d'hébergement d'urgence datent de 2000. Elles ne sont plus adaptées et doivent être revues à la hausse, les coûts de création des places ayant augmenté très fortement depuis.

Pour le parc privé, on constate qu'il n'y a pas de moyens nouveaux pour l'ANAH.

De plus aucun budget n'est prévu pour mettre en œuvre les recommandations du Comité de suivi DALO visant à mobiliser le parc privé. C'est un enjeu pourtant DETERMINANT dans la réussite de la mise en œuvre du DALO. La déductibilité de l'impôt du revenu des réductions de loyer faites par des propriétaires privés louant à des associations d'insertion peut avoir un impact fort. Il faut d'urgence évaluer et prévoir le coût de ces mesures, notamment le renforcement des déductions fiscales pour les propriétaires acceptant de louer leur logement avec des contreparties sociales précises.

L'écart entre AE et CP annonce encore une augmentation de la dette de l'Etat vis-à-vis des organismes de l'USH et de l'ANAH. Cela ne paraît pas la bonne approche pour mobiliser durablement les acteurs.

**Nous demandons une forte augmentation du budget prévu pour le programme 135 : « développement et amélioration de l'offre de logement », en particulier pour l'action 1 : « Construction locative et amélioration du parc ».**

<p>Observation complémentaire 1 Un Milliard d'Euros pour le Droit au Logement</p>
---

La loi DALO a été votée. Se pose maintenant la question de son application.

Le Comité de suivi de la loi, composé d'experts, a remis le 15 octobre 2007 un rapport qui fait des préconisations précises (37 propositions).

Le Président de la république et la Ministre du logement ont clairement affirmé leur volonté d'appliquer la loi.

Nous demandons la mise en œuvre immédiate des mesures proposées par le comité de suivi. Ces mesures doivent être chiffrées par l'Etat et intégrées au budget 2008.

Citoyens, nous n'avons ni la compétence, ni les outils pour faire une prévision précise du montant des sommes à engager pour garantir un accès effectif de tous à un logement décent.

En revanche, à partir des avis d'experts, nous pouvons constater un besoin : il faut un élan fort, nouveau, pour que le droit au logement opposable puisse être mis en pratique.

Au regard des mesures à mettre en œuvre, nous pensons que leur coût pour l'année 2008 sera d'au moins 1 milliard d'Euros.

Cette somme ne pourrait être un « solde de tout compte », puisque c'est l'obligation de résultat qui importe.

1 Milliard d'Euros, en 2008, à ajouter au projet de loi de finances, pour des mesures touchant à la fois au développement de l'offre de logement (programme 135), et à la prévention de l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables (programme 177).

Ce milliard d'Euros, il faut en mesurer le poids :  
C'est moins de 0.3% du budget de l'Etat (341 milliards d'euros en 2008)

Observation complémentaire 2 Le coût du mal logement
---

L'absence de politique forte a aussi des coûts, moins bien évalués:

Pour les personnes sans domicile fixe...

Plus une personne reste longtemps à la rue, sans hébergement, plus long sera son parcours pour se réinsérer. Cela demandera à terme bien plus de moyens.

Il est essentiel d'intervenir avec des moyens adaptés, lors du premier appel à l'aide d'une personne en rupture de logement. La prévention de la grande errance doit être faite au plus tôt.

-Lorsqu'une personne est sans abri, croit-on vraiment qu'elle peut trouver un emploi ? La réalité, c'est souvent le chômage, parfois de longue, très longue durée...et l'obligation de recourir aux ASSEDIC ou aux Minima sociaux.

-Lorsque une personne se trouve sans abri, croit-on vraiment qu'elle peut éviter une dégradation de sa santé ? La réalité, c'est souvent le développement de maladies, l'alcoolisme parmi d'autres. Les soins sont d'autant plus lourds qu'ils sont mis en œuvre tardivement.

-Lorsqu'une personne se trouve sans abri, est-ce que cela ne risque pas de créer ou d'aggraver des problèmes de santé mentale ? Faute de cadre stable d'accompagnement dans la durée, on agit en urgence. Le recours à l'hospitalisation, en service psychiatrique, ou le coût peut atteindre 800 euros/jour, est-ce toujours la meilleure façon de faire ?

-Lorsqu'une personne se trouve sans abri, sans accompagnement social, est-ce que cela n'est pas un facteur exposant davantage à la réalisation de délits, à la récidive, ou à la rechute...pour ceux qui sortent de prison ?

L'envoi en prison, à 100 ou 150 euros la journée, est-ce adapté ? Ne faut-il pas renforcer la prévention et le travail des éducateurs ? Ce travail de prévention, c'est aussi ce qui se pratique dans le travail de rue, dans les hébergements, les maisons relais...dès lors qu'ils ont les moyens de fonctionner. Un CHRS, c'est 42 euros/jour...

Et pour les familles logées dans des conditions insupportables ?

- L'hébergement d'une famille à l'hôtel à Paris coûte au moins 2 000 Euros par mois...pour une chambre, sans possibilité de cuisiner, sans possibilité de recevoir, sans intimité. Quelle éducation, quelle scolarité dans ces conditions ?

-N'est ce pas là aussi un facteur qui risque d'accroître les tensions dans une famille, avec le risque de séparation ? Combien de placements d'enfants auraient pu être évités si la famille avait eu un lieu de vie digne ?

-Quant aux expulsions locatives : Quel coût, quand il faut assumer ensuite la prise en charge en foyer ou à l'hôtel ?

Au delà du coût humain et financier, un gâchis social: Parce que le mal logement tend à parcelliser la société, à créer des ghettos opposant pauvres et riches, nantis et exclus, citoyens et issus de l'immigration. Tout cela génère incommunication, suspicion réciproque, insécurité  
Le mal logement représente donc un incroyable gâchis humain, économique et social

La situation du mal logement en France est avant tout la conséquence d'un égoïsme collectif et aveugle qui a duré trop longtemps. Elle va à l'encontre des valeurs fondatrices de notre pays. Elle va à l'encontre de son intérêt propre.

Non, il n'y a pas de fatalité ; non, ce n'est pas un « puit sans fond ». Il y a simplement un effort à faire, pour appliquer ce qui a été énoncé : Le droit de tous à des conditions dignes d'existence.

Ne nous faisons pas les complices involontaires de ce gâchis qui handicape la nation et condamne le plus faible.